

2005

Rapport sur  
l'environnement  
et le développe-  
ment durable

*Aliant* 

# Rapport 2005 sur l'environnement et le développement durable Aliant

## Message du vice-président exécutif et chef de l'exploitation

En effectuant leurs tâches quotidiennes, les employés d'Aliant prennent de plus en plus conscience de l'impact de nos actions et de nos activités en général sur l'environnement.

Des faits et gestes qui ont une incidence sur la croissance de notre entreprise, sur nos employés et, bien sûr, sur nos clients.

En 2005, Aliant a modifié son programme environnemental afin de renforcer la gestion stratégique de ses activités. Et ce n'est pas une coïncidence si, à la suite de ces efforts, notre « empreinte » environnementale va en diminuant, en dépit de la croissance de notre entreprise.

La protection de l'environnement est d'une importance primordiale en affaires, et Aliant est déterminée à réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement grâce à un processus d'amélioration continue.

Nous croyons que chaque unité d'affaires et que chaque employé peut contribuer à faire en sorte que le monde soit plus viable - réalisant l'équilibre souvent délicat entre la croissance économique, la protection de l'environnement et les besoins de la société.

L'engagement de nos employés est plus fort que jamais auparavant. Qu'il s'agisse de gérer efficacement notre consommation de carburant, de conserver l'énergie, de gérer nos rejets en les recyclant et en les compostant, d'encourager des pratiques durables comme les achats responsables ou la responsabilité sociale de l'entreprise. Les efforts des employés d'Aliant ont contribué à protéger la santé et le bien-être de nos communautés et de notre environnement.

Je suis extrêmement fier de ce que nous avons réalisé ensemble. Au nom de nos clients et des générations futures, je vous remercie de continuer à donner à l'environnement une place de choix dans l'exercice de nos activités.

Frank

### **Frank Fagan**

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Aliant

Le 5 juin 2006

## Table des matières

Gestion environnementale	3
Régie d'entreprise	4
Système de gestion environnementale	5
Vérifications internes	6
Gestion des risques	7
Substances appauvrissant la couche d'ozone	8
Évaluation environnementale des sites	9
Batteries d'accumulateurs au plomb	10
Incidents - déversements et rejets	12
Effluents de puits d'accès	13
Poteaux de service	14
Systèmes de réservoirs de stockage de combustibles	15
Inspections liées à l'environnement	16
Gestion de la végétation	17
Accroître la durabilité	18
Parc automobile - consommation et rendement du carburant	19
Recyclage des déchets de bureau	21
Gestion de l'utilisation et de la conservation de l'énergie	24
Énergie propre	26
Consommation et conservation de papier	27
Recyclage des matériaux d'exploitation	29
Solutions environnementales	30
Téléconférences	31
Facturation sans papier	32
Responsabilité du produit	33
Téléphones cellulaires	35
Implication des partenaires	37
Communications et prix	38
Collaborateurs	40

# Gestion environnementale

## Chez Aliant... nous faisons de l'environnement notre affaire

La protection de l'environnement est une partie essentielle de notre façon de faire, chez Aliant. Nous sommes déterminés à faire en sorte que l'exercice de nos activités ait le moins d'incidence possible sur l'environnement dans une stratégie de développement durable qui intègre des considérations d'ordre économique, environnemental et social à long terme à notre façon d'exploiter notre entreprise.

Nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Nos employés ont travaillé avec diligence, ce qui nous a grandement servi à mieux démontrer l'engagement positif de notre entreprise à l'égard de l'environnement. Notre programme environnemental garantit qu'Aliant se conforme aux exigences réglementaires et atteint des résultats qui réduisent au minimum les risques pour l'environnement grâce à un processus d'amélioration continue.

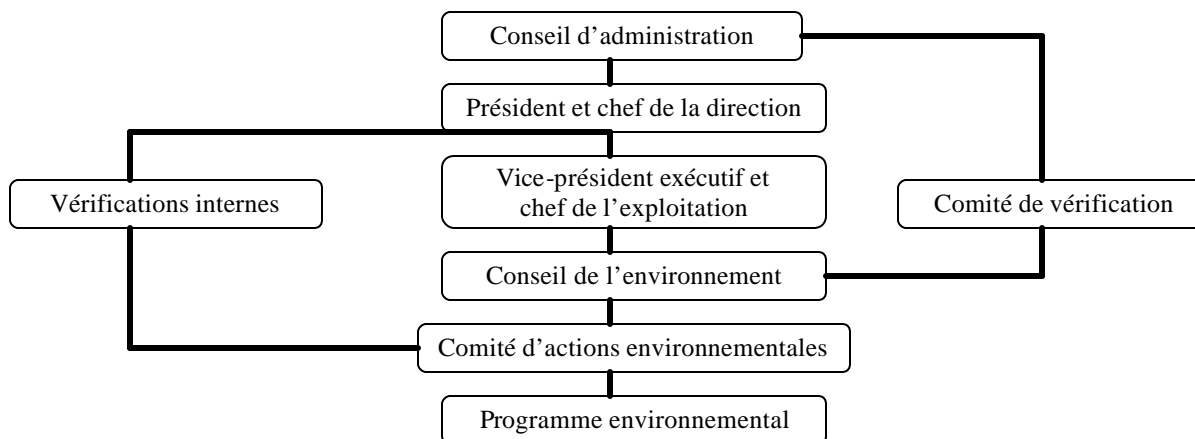
## Régie d'entreprise

Le mandat du programme environnemental d'Aliant découle de la politique environnementale de l'entreprise et de ses objectifs connexes. Le programme est géré par notre processus de régie d'entreprise en matière d'environnement, conformément à notre système de gestion environnementale. Aliant doit remplir un mandat « réglementaire » à la fois à l'interne et à l'externe. À l'interne, une structure formelle de diligence raisonnable et de production de rapports est en place, exigeant le dépôt de rapports semestriels au conseil d'administration et d'un rapport annuel d'assurance environnementale à Bell Canada. À l'externe, Aliant doit se conformer à toutes les lois environnementales fédérales, provinciales et municipales dans les quatre provinces de l'Atlantique où nous exerçons des activités. Cela implique de signaler tous les rejets de contaminants dans l'environnement et de produire des rapports à intervalles réguliers sur l'utilisation de substances réglementées, comme celles qui appauvrissent la couche d'ozone.

Afin de garantir qu'Aliant continue de respecter ses mandats « réglementaires », le programme environnemental est régi par le conseil de l'environnement, formé de hauts dirigeants des principales unités d'affaires. Le conseil de l'environnement a pour mandat de veiller à ce que notre politique environnementale soit toujours conforme aux responsabilités, aux engagements et à l'orientation générale d'Aliant, et celui de fournir l'assurance qu'Aliant prenne les mesures nécessaires pour se conformer à cette politique.

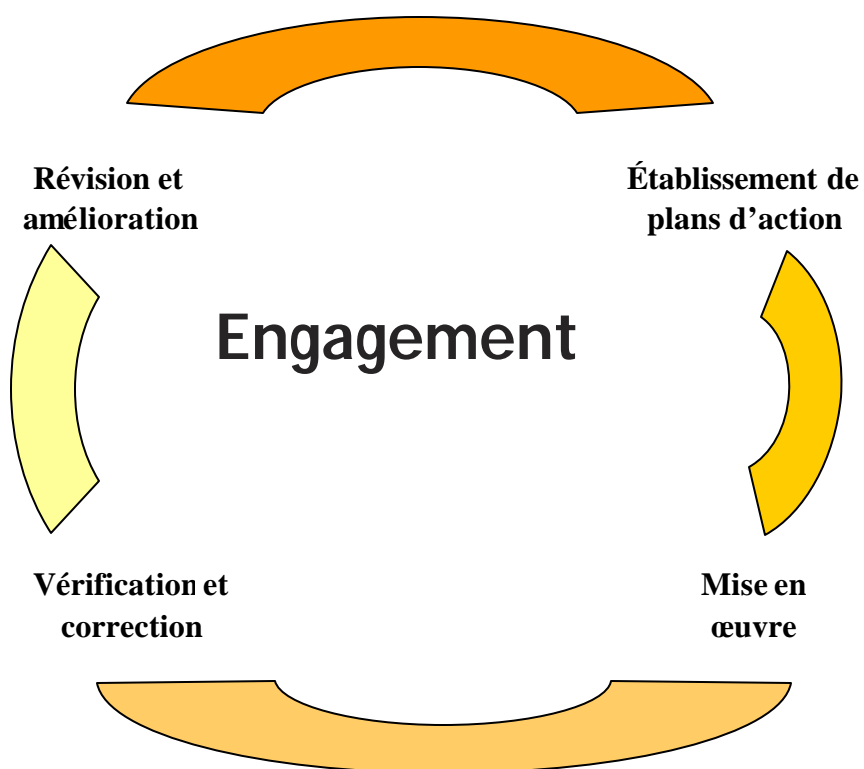
Le comité d'actions environnementales (CAE), composé de représentants des principales unités d'affaires dont les actions et les activités sont au cœur du programme environnemental, appuie le conseil dans l'exécution de son mandat. Le CAE s'assure de la mise en place d'un programme efficace de gestion environnementale en établissant le but et les priorités du programme, en élaborant et en mettant en œuvre le plan environnemental annuel, et en fournissant l'orientation nécessaire pour garantir une diligence raisonnable et la sensibilisation de l'entreprise. Cette équipe élabore les objectifs du programme et elle s'assure que des mesures appropriées sont prises afin d'atteindre les résultats voulus, y compris le rapprochement entre les positions actuelles et désirées relativement aux problèmes et aux procédures en matière d'environnement. L'équipe est chargée d'établir l'orientation et les procédures pour le respect au jour le jour de l'environnement, et il lui incombe de voir à ce que tous les employés s'y conforment. L'équipe surveille également le déroulement des activités de l'entreprise pour repérer celles qui pourraient contrevenir à la réglementation afin de s'assurer d'identifier toute possibilité de non-conformité et de découvrir de nouvelles initiatives en vue de l'amélioration continue du programme environnemental d'Aliant.

### Structure de régie d'entreprise en matière d'environnement



## Systeme de gestion environnementale

En 2005, Aliant a entrepris l'intégration et la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale (SGE), basé sur le modèle ISO 14001, qui établit un cadre de référence pour la priorisation, la documentation, le suivi, l'évaluation et la communication de la performance environnementale, avec un engagement envers l'amélioration continue. Un tel SGE contribue à garantir l'identification, l'atténuation et la gestion des principaux risques et responsabilités en matière d'environnement. L'idée est simple; Aliant gère ses problèmes environnementaux de la même façon qu'elle gère tous les aspects de ses activités : en établissant une politique environnementale; en planifiant pour en garantir le succès; en mettant en œuvre des pratiques, des programmes et des procédures; en surveillant et en mesurant pour évaluer la performance environnementale, en vérifiant et en corrigeant les problèmes; et en révisant périodiquement l'ensemble du système.



## Vérifications internes

La vérification environnementale est un programme essentiel à Aliant. Il s'agit d'un processus nécessaire pour garantir qu'Aliant réduise au minimum les risques pour l'environnement et qu'elle satisfasse à ses obligations de diligence raisonnable et de conformité à la réglementation. La vérification assure un examen objectif, la transparence des rapports et la mise en œuvre de mesures correctives.

Le service de vérification interne effectue chaque année la vérification d'au moins un aspect du programme environnemental. Le choix est basé sur un certain nombre de facteurs, y compris le niveau de risque, la portée de la réglementation et les objectifs de l'entreprise. Une équipe est mise sur pied pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer chaque vérification, produire un rapport et en assurer le suivi. Le rapport de vérification est présenté au conseil de l'environnement pour acceptation. Vient ensuite un rigoureux processus de mesures correctives et de suivi dans les secteurs de non-conformité rapportés. Des rapports d'avancement et d'achèvement des mesures correctives sont remis au conseil d'administration et au conseil de l'environnement.

Vérifications internes				
Année	Aspect vérifié	Cote	Conclusions	Mesures correctives
2002	Intervention en cas d'urgence environnementale	B	Problèmes mineurs de contrôle	2 recommandations
2003	Systèmes de halon	B	Problèmes mineurs de contrôle	1 recommandation
2004				
2005	Systèmes de stockage des combustibles	C	Amélioration du contrôle requis	6 recommandations

## Gestion des risques

Dans le contexte commercial d'aujourd'hui, la gestion des risques est complexe et en évolution constante. La responsabilité de l'entreprise, les attentes de la société et les pressions de la concurrence imposent des exigences à Aliant qui vont au-delà de la conformité. Notre but est de réduire au minimum nos risques en assurant une diligence raisonnable et en utilisant un processus d'amélioration continue et, si possible, de surpasser les normes réglementaires.

Aliant gère ses risques environnementaux par l'entremise de son processus de régulation d'entreprise en matière d'environnement et de son système de gestion environnementale. Plus précisément, Aliant a procédé à une évaluation systématique des aspects environnementaux de ses activités qui peuvent potentiellement nuire à l'environnement. Elle gère ensuite ces aspects au moyen de processus, de pratiques, de techniques, de matériaux, de produits, de services ou d'énergie. L'entreprise peut ainsi éviter, réduire ou contrôler la création, l'émission ou le rejet de tout type de pollution ou de déchet afin d'en atténuer les impacts sur l'environnement.

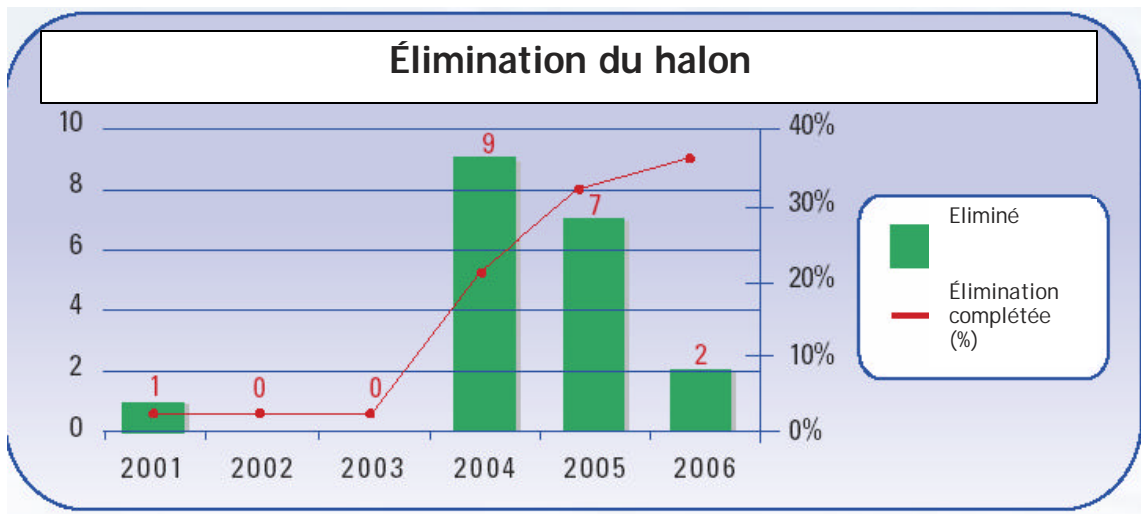
## Substances appauvrissant la couche d'ozone

La couche d'ozone stratosphérique protège la planète du rayonnement ultraviolet. Le rejet de certaines substances chimiques anthropiques contenant du chlore et du brome endommage la couche d'ozone, nuisant à la santé humaine et à l'environnement. Les hydrocarbures halogénés sont des composés synthétiques à base de carbone qui contiennent du carbone et des atomes halogènes comme du fluor, du chlore et du brome. Aliant utilise des hydrocarbures halogénés dans un certain nombre d'applications, y compris la réfrigération, la climatisation et les systèmes d'extinction des incendies. Les hydrocarbures halogénés sont préoccupants parce que leur rejet dans l'atmosphère appauvrit la couche d'ozone stratosphérique et qu'ils contribuent aussi au réchauffement de la planète, mieux connu aujourd'hui sous l'expression changement climatique. Les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) incluent de nombreux produits comme les chlorofluorocarbones (CFC), les hydrocarbures fluorés (HFC) et le halon.

Le halon, une substance qui appauvrit fortement la couche d'ozone stratosphérique, est l'un des principaux éléments de nos systèmes d'extinction des incendies dans les régions éloignées de Terre-Neuve-et-Labrador. Aucune autre province de l'Atlantique n'utilise du halon pour la protection contre les incendies. Aliant a entrepris un processus d'élimination ou de remplacement des systèmes d'extinction des incendies remplis de halon avec soit des substances autres que les SACO, soit avec des installations de détection très précoce des incendies. Depuis 2001, des 53 systèmes au halon restants, 32 % ont été éliminés et le travail se poursuivra jusqu'à son achèvement.

Une série de conventions internationales, en commençant par la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985) et le Protocole de Montréal (1987), ont établi un échéancier pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. La consommation canadienne de CFC a chuté de 76 % entre 1986 et 1995, tandis que celle des hydrocarbures partiellement halogénés (HCFC) a augmenté de 76 % pendant la même période. Bien que les HCFC ne représentent que 2 % à 5 % du potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des CFC, ils ont néanmoins un impact à long terme. En vertu des conventions internationales, les HCFC doivent être éliminés à leur tour d'ici 2020. Selon Statistique Canada, la production canadienne de substances appauvrissant la couche d'ozone a diminué, passant de 27,8 kilotonnes en 1987 à 1 kilotonne en 1996. Malgré ces progrès, le Canada se classait au 13<sup>e</sup> rang des 16 pays pour lesquels l'OCDE avait des données.

<http://www.environmentalindicators.com/htdocs/index.html>

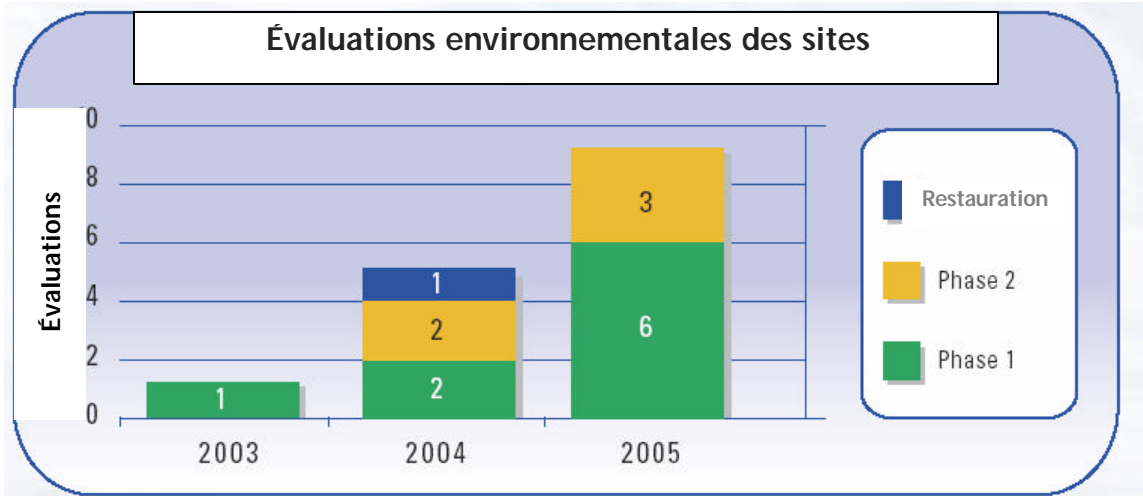


## Évaluation environnementale des sites

Les évaluations environnementales des sites sont effectuées principalement pour évaluer les conditions des sites à risque élevé lors de l'achat, de la location ou de la vente de propriétés, ou encore lorsqu'une contamination est soupçonnée. Malgré l'amélioration des pratiques et la formation continue, des déversements ou des rejets peuvent potentiellement se produire dans certaines de nos installations et entraîner la contamination du sol et des eaux souterraines. Nos propriétés peuvent aussi être contaminées par des tiers. L'étendue de l'évaluation des sites varie en fonction de divers facteurs, y compris l'histoire passée de l'utilisation du sol, le risque pour les récepteurs, l'utilisation future du sol, ainsi que le degré et le type de contamination.

Les évaluations environnementales des sites sont effectuées par des experts-conseils environnementaux tiers indépendants, tandis que notre propre équipe supervise et surveille les activités qui y sont menées. Les évaluations effectuées avant l'achat, la vente ou la construction nous permettent de réduire considérablement les risques pour l'environnement et d'agir avec diligence tout en respectant les exigences des lois et règlements en vigueur. L'augmentation du nombre d'évaluations est un indice de la meilleure gestion environnementale de nos actifs.

*« Les évaluations environnementales des sites sont effectuées par des experts-conseils environnementaux tiers indépendants »*



## Batteries d'accumulateurs au plomb

Des batteries d'accumulateurs au plomb sont nécessaires pour soutenir les appareillages électroniques utilisés dans l'infrastructure réseau d'Aliant. Ces batteries sont chargées au moyen du courant du réseau extérieur (c.a.) fourni par les services publics d'électricité. Elles fournissent une capacité essentielle de stockage de courant continu (c.c.) nécessaire pour maintenir l'accès réseau lors de pannes d'électricité. Des services essentiels de voix (téléphone) et de données (comme Internet) sont soutenus par les batteries d'accumulateurs de secours maintenues au sein de notre réseau.

Aliant utilise deux types de batteries d'accumulateurs au plomb : des accumulateurs à valve régulatrice (VRLA) et des accumulateurs à électrolyte liquide. Les VRLA sont généralement utilisés dans des applications plus petites, tandis que les accumulateurs à électrolyte liquide servent aux applications nécessitant un stockage d'électricité de plus longue durée. L'exemple le plus commun d'accumulateurs au plomb à électrolyte liquide est la batterie automobile de 12 volts. Les accumulateurs VRLA ont généralement une plus longue durée de vie et ils sont l'option préférée pour utilisation dans des applications plus petites, moins centralisées. Les accumulateurs sont scellés et à l'épreuve des fuites, évitant à l'utilisateur final tout contact avec les éléments internes de la batterie, y compris l'électrolyte, lors de son installation et de son fonctionnement.

À moins de recycler les batteries usagées, certains éléments toxiques (le plomb et l'acide) représentent un risque potentiel pour l'environnement et pour la santé humaine.

La quantité de batteries à recycler varie en fonction de la capacité et des activités de renouvellement de notre réseau. Les batteries de type VRLA sont expédiées dans des installations de recyclage approuvées pour en récupérer le plomb et le plastique. Une fois neutralisés, les acides (batteries à électrolyte liquide) sont soit jetés, soit réutilisés dans la fabrication de sulfate de sodium. En 2005, un total de 293 tonnes métriques de batteries ont ainsi été retirées du service, et recyclées.

### Le recyclage :

#### **Économise des ressources :**

En fabriquant des produits avec des matériaux recyclés au lieu de matériaux neufs, on conserve le sol et on réduit la nécessité d'exploiter d'autres minéraux.

#### **Économise de l'énergie :**

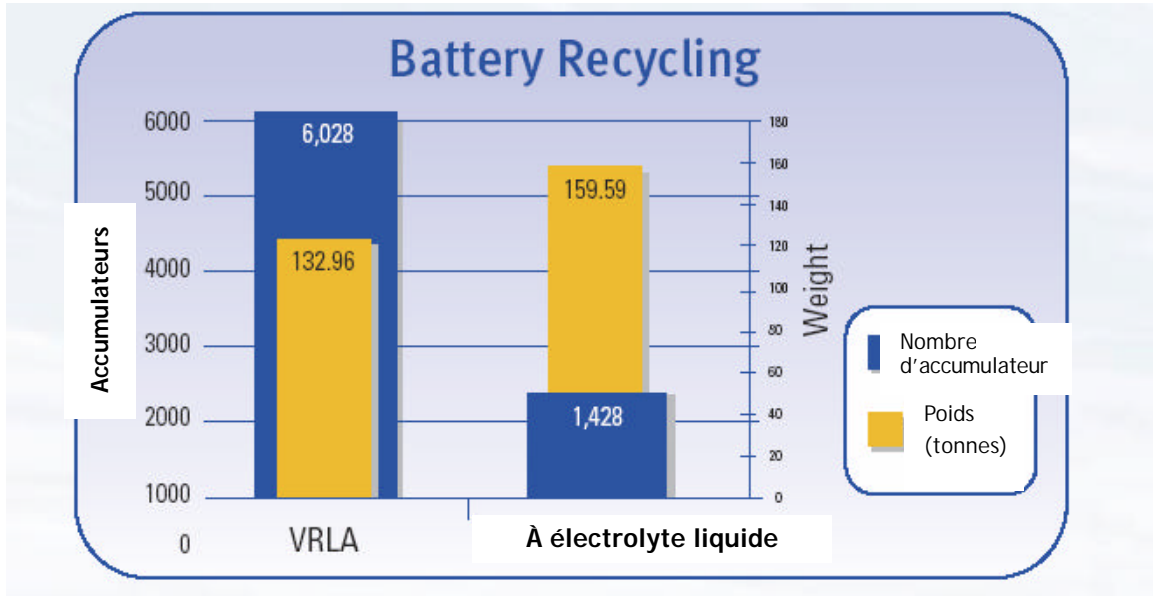
La fabrication d'une batterie recyclée requiert moins d'énergie. De fait, la fabrication de plomb de seconde fusion requiert quatre fois moins d'énergie que celle de plomb de première fusion.

#### **Économise l'air et l'eau :**

Dans la plupart des cas, la fabrication de produits à partir de matériaux recyclés entraîne une moins grande pollution de l'air et de l'eau qu'à partir de matériaux neufs.

**Économie de l'espace d'enfouissement :**

Lorsque les matériaux recyclés servent à la fabrication de nouveaux produits, au lieu d'être enfouis ou incinérés, on conserve de l'espace d'enfouissement.



## Incidents - déversements et rejets

Aliant reconnaît que les incidents liés à l'exploitation peuvent avoir un impact sur l'environnement. De tels impacts peuvent résulter de la rupture de durits hydrauliques dans les véhicules de l'entreprise, de déversements de carburant, de déversements des systèmes de stockage des combustibles, de déversements d'acide de batteries ou de rejets dans l'atmosphère provenant des refroidisseurs, des climatiseurs ou des systèmes d'extinction des incendies. Les membres de notre équipe sont formés pour signaler les déversements et les rejets au centre d'exploitation du réseau (CER) d'Aliant, accessible 24 heures sur 24. Notre groupe environnemental collabore ensuite avec le CER pour signaler au besoin les déversements aux organismes de réglementation, dans les délais appropriés, afin d'enquêter sur les causes fondamentales de tous les déversements et de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour éviter toute récurrence. Les membres de notre équipe sont formés et équipés pour contenir et nettoyer la majorité des déversements mineurs. Il est toutefois possible que des incidents majeurs nécessitent l'assistance d'entrepreneurs spécialisés. L'étape finale, au besoin, est une visite de suivi sur place afin de s'assurer que le site a été restauré à sa condition originale ou supérieure. En 2003, 11 incidents ont été signalés. Tous ont été classés comme étant de nature mineure. Les statistiques sur les incidents ne sont pas disponibles pour 2004 en raison d'un conflit de travail de cinq mois. En 2005, 10 incidents ont été signalés, dont quatre ont été classés à risque faible et six à risque modéré.

### **Incidents :**

#### **Incident à risque faible :**

Les employés sont qualifiés et ils peuvent prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

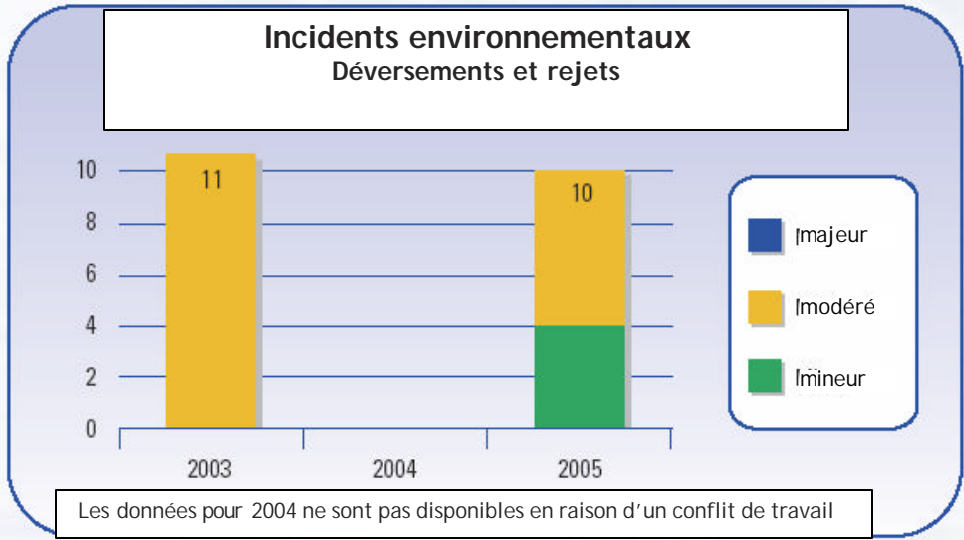
#### **Incident à risque modéré :**

Les employés sont équipés et formés pour prendre les mesures correctives qui s'imposent, mais il se peut qu'ils aient besoin de l'aide d'autres employés.

#### **Incident à risque majeur :**

L'équipe d'intervention et de l'aide contractuelle externe sont requises en raison du volume du déversement, de l'étendue de la contamination ou de la sensibilité du milieu récepteur.

*« Les membres de notre équipe sont formés et équipés pour contenir et nettoyer la majorité des déversements mineurs. »*



## Effluents de puits d'accès

Aliant compte 3 179 puits d'accès, qui contiennent des éléments de réseau, comme des câbles et des boîtiers d'épissures.

Les matériaux liquides et solides recueillis par les puits d'accès proviennent généralement de la pluie, de l'écoulement de surface, de l'eau souterraine ou, dans de rares cas, de l'eau de mer. Les boues s'accumulent en raison des feuilles, des impuretés ou d'autres matériaux entraînés par l'écoulement de surface.

Aliant adhère aux strictes réglementations municipales et aux directives internes/externes portant sur les effluents de puits d'accès. La plupart des grandes municipalités dans les provinces de l'Atlantique ont adopté des règlements régissant les concentrations permises de matériaux entrant dans les égouts sanitaires et pluviaux. Lorsque les concentrations d'effluents des puits d'accès dépassent les normes, l'excès ne peut être pompé dans les égouts pluviaux ou sanitaires.

Pour la sécurité de nos travailleurs et conformément au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail en vertu du Code canadien du travail, il est essentiel de pomper les effluents des puits d'accès, puis de les nettoyer et de les rincer avant d'y pénétrer. Dans de tels cas, les matériaux sont retirés par des entrepreneurs autorisés qui en disposent de manière appropriée, quel que soit leur niveau de contamination.

Une enquête menée en 2001 dans la région de Halifax a révélé que les contaminants provenant des puits d'accès d'Aliant étaient inférieurs aux limites prescrites par règlement. Aliant a toutefois continué de pomper ses puits d'accès afin de garantir que nos activités ne contribuent pas à une éventuelle contamination des égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que, en bout de ligne, à celle des ruisseaux, des rivières, des lacs et des océans.

Dans les régions où il n'existe aucune réglementation régissant les effluents de puits d'accès, Aliant respecte sa rigoureuse procédure interne. Les employés sont formés pour respecter cette procédure, élaborée en 2001 afin de leur enseigner comment évaluer si un puits d'accès est libre de toute contamination, peut-être contaminé ou contaminé. Dans les cas de contamination reconnaissable, notre procédure standard consiste à retenir les services d'un camion-vidange pour disposer correctement des matériaux. Dans de tels cas, il faut obligatoirement utiliser des entrepreneurs autorisés.

Aliant continue de mettre à jour ses contrats et ses procédures afin de respecter les règlements en vigueur et sa propre pratique de diligence raisonnable en matière d'environnement. Nous continuons de former nos employés sur les procédures appropriées en matière d'environnement; de colliger des données pour garantir la conformité et la diligence raisonnable, afin de réduire au minimum les risques pour nos employés et nos contractants, ainsi que les rejets de contaminants dans les ruisseaux, les rivières, les lacs et les océans.

*« Nous continuons de former nos employés sur les procédures appropriées en matière d'environnement; de colliger des données pour garantir la conformité et la diligence raisonnable, afin de réduire au minimum les risques pour nos employés et nos entrepreneurs, ainsi que les rejets de contaminants dans les ruisseaux, les rivières, les lacs et les océans. »*

## Poteaux de service

Le traitement chimique du bois est une pratique standard afin d'en préserver l'intégrité structurelle, d'en prolonger la durée de vie (de moins de 10 ans à 40 ans) et d'en protéger l'apparence. Cela peut toutefois entraîner des risques pour la santé publique et pour l'environnement, particulièrement si le bois traité n'est pas correctement manipulé et utilisé. Le degré et l'étendue des risques varient largement en fonction de l'emplacement, du type de sol, des conditions climatiques et de la composition chimique du produit de préservation. L'utilisation appropriée des poteaux de service en bois traité est donc extrêmement importante pour éviter tout impact négatif sur la santé publique et sur l'environnement. Aliant et ses partenaires des services publics d'électricité utilisent des produits chimiques enregistrés, le pentachlorophénol (PCP) et l'arséniat de cuivre et de chrome (CCA), pour assurer la protection et la longévité des poteaux de service. Dans les zones écosensibles, comme les zones protégées d'approvisionnement en eau, on utilise des poteaux de cèdre non traités ou des poteaux traités au CCA.

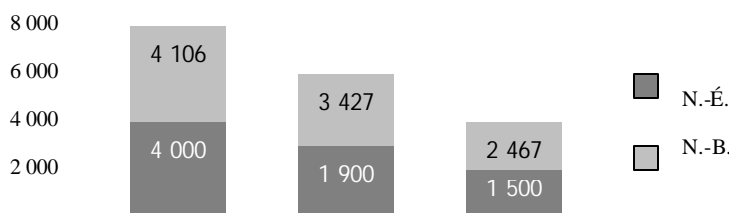
Les sous-produits des préparations commerciales de PCP peuvent être des microcontaminants, dont certains sont hautement toxiques, s'accumulent dans la chaîne alimentaire, se dégradent lentement, causent des problèmes de reproduction chez les animaux et sont soupçonnés d'être cancérogènes pour les humains. Les recherches suggèrent que le préservatif CCA (par ex., la marque « Wolmanized ») se fixe de manière permanente dans le bois grâce au processus de traitement à cellules pleines sous pression. Peu après le traitement, les produits chimiques sont hautement résistants à la lixiviation, ainsi que non toxiques pour les humains et pour la végétation lorsque correctement utilisés. L'éventuel impact sur la santé d'une exposition à faible niveau dans l'eau potable reste toutefois sujet à débat.

Il est important de ne pas oublier que si les produits chimiques utilisés dans le traitement du bois peuvent poser un risque, leur présence dans les poteaux ne fait pas de ceux-ci des matériaux dangereux.

Aliant a actuellement des ententes d'utilisation conjointe de poteaux avec les divers services publics d'électricité des provinces de l'Atlantique. Ces ententes prévoient également des directives et des procédures à suivre lors de l'installation ou du remplacement de poteaux afin de garantir que toutes les entreprises puissent utiliser les mêmes structures. Les ententes d'utilisation conjointe témoignent d'un esprit de collaboration entre Aliant et les services publics d'électricité, réduisant ainsi au minimum la duplication, ce qui signifie moins de poteaux et, par conséquent, un impact moindre sur l'environnement.

*«Des poteaux de cèdre non traité ou des poteaux traités au CCA sont utilisés dans les zones écosensibles, comme les zones protégées d'approvisionnement en eau ou les zones sensibles du point de vue esthétique. »*

### Implantation de poteaux



N.-B. : Tous les poteaux sont traités au CCA

N.-B. : 1 500 poteaux posés en 2005, 1 100 traités au PCP, les autres au CCA

T.-N.-L. : Les poteaux sont la propriété des services publics d'électricité

## Systemes de réservoirs de stockage de combustibles

Aliant stocke des combustibles pour différents usages. Du diesel est stocké dans des endroits éloignés où les génératrices sont la seule source d'alimentation en électricité ou la source de secours pour des emplacements d'affaires critiques. Du mazout est également stocké à des fins de chauffage dans un nombre limité d'emplacements. Nous utilisons 432 réservoirs de toutes tailles, dont 395 (91 %) sont des systèmes hors sol. Les réservoirs hors sol ont généralement une capacité de 910 litres ou moins, un volume semblable à celui d'installations résidentielles normales.

Aliant se conforme aux règlements gouvernementaux en matière d'enregistrement et d'installation de systèmes de réservoirs de stockage de combustibles. Le personnel de maintenance inspecte les réservoirs et les systèmes de canalisations dans le cadre de son programme mensuel d'inspection de routine des bâtiments.

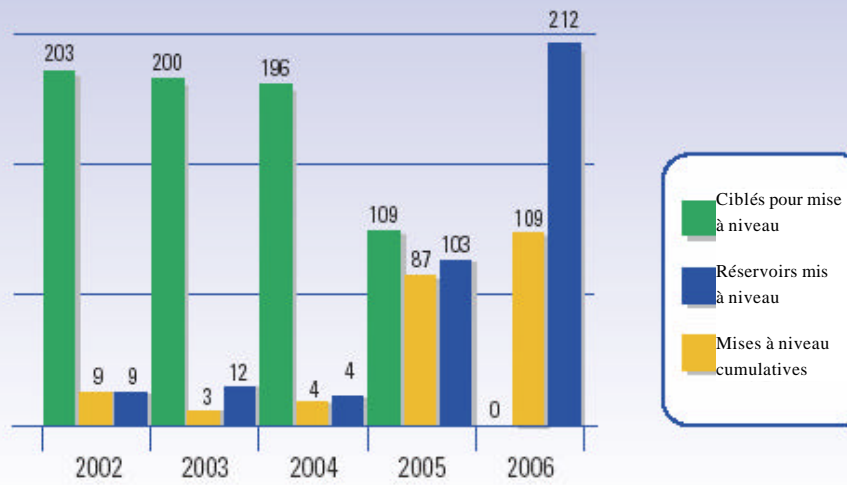
Il effectue en outre une inspection annuelle complète.

Les risques pour l'environnement sont atténués au moyen de diverses mesures de conception et d'exploitation, comme : la réduction au minimum de la quantité de combustible stocké dans les divers emplacements, l'utilisation de réservoirs hors sol (là où c'est possible) et de réservoirs à double paroi ou en fibre de verre, l'installation d'enceintes de confinement secondaire, des systèmes permanents de détection et de signalement des fuites. Ces caractéristiques ont été incorporées à notre projet de mise à niveau des systèmes de stockage des combustibles, qu'Aliant a vigoureusement mis en œuvre et qu'elle terminera d'ici la fin de 2006. En 2005, Aliant a mis à niveau 87 des 212 réservoirs dont le remplacement était prévu. Une fois le projet terminé, 212 réservoirs, ou environ la moitié de l'ensemble des réservoirs, auront été remplacés. Cela réduira considérablement le risque éventuel pour l'environnement.

*« Nous atténuons les risques pour l'environnement au moyen de diverses mesures de conception et d'exploitation, comme : la réduction au minimum de la quantité de combustible stocké; l'installation hors sol de réservoirs à double paroi ou en fibre de verre; ainsi que des systèmes de détection et de signalement des fuites. »*

## Mise à niveau des systèmes de stockage des combustibles

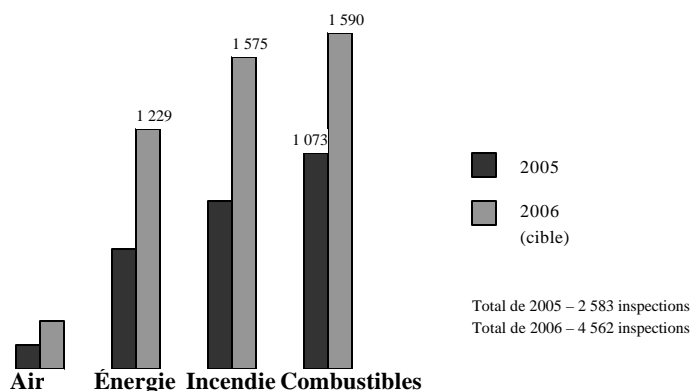
Nombre de réservoirs



## Inspections liées à l'environnement

Nos activités et notre équipement, y compris les systèmes d'alimentation de secours, les systèmes et l'équipement d'extinction des incendies, les systèmes de régulation de climatisation, ainsi que nos activités de construction, de mise hors service et de disposition peuvent entraîner des risques pour le réseau et avoir un effet négatif sur l'environnement. Nous priorisons nos efforts en fonction de la probabilité du risque (type et âge de l'infrastructure), de la gravité potentielle de l'impact (voies d'accès vers des zones écosensibles), ainsi que de nos exigences réglementaires et de diligence raisonnable. Pour évaluer, surveiller et éviter les risques et les impacts pour l'environnement, nous effectuons sur place des inspections de l'équipement, des activités et des systèmes. L'équipement d'extinction des incendies est vérifié pour garantir son bon fonctionnement en cas d'incendie. En outre, les systèmes d'extinction des incendies au halon (qui contiennent des substances appauvrissant la couche d'ozone) sont vérifiés afin d'en assurer l'intégrité et de vérifier l'absence de fuite. Les bâtiments font également l'objet d'inspections pour évaluer leurs besoins en énergie et les mesures de conservation requises. Une inspection typique inclut la vérification des minuteries d'éclairage, des bourrelets de calfeutrage, des dispositifs de contrôle du chauffage et de la ventilation, ainsi que l'arrêt de l'équipement inutilisé. En 2005, notre personnel technique a effectué pas moins de 2 583 inspections liées à l'environnement. En 2006, notre objectif est d'en exécuter 4 562.

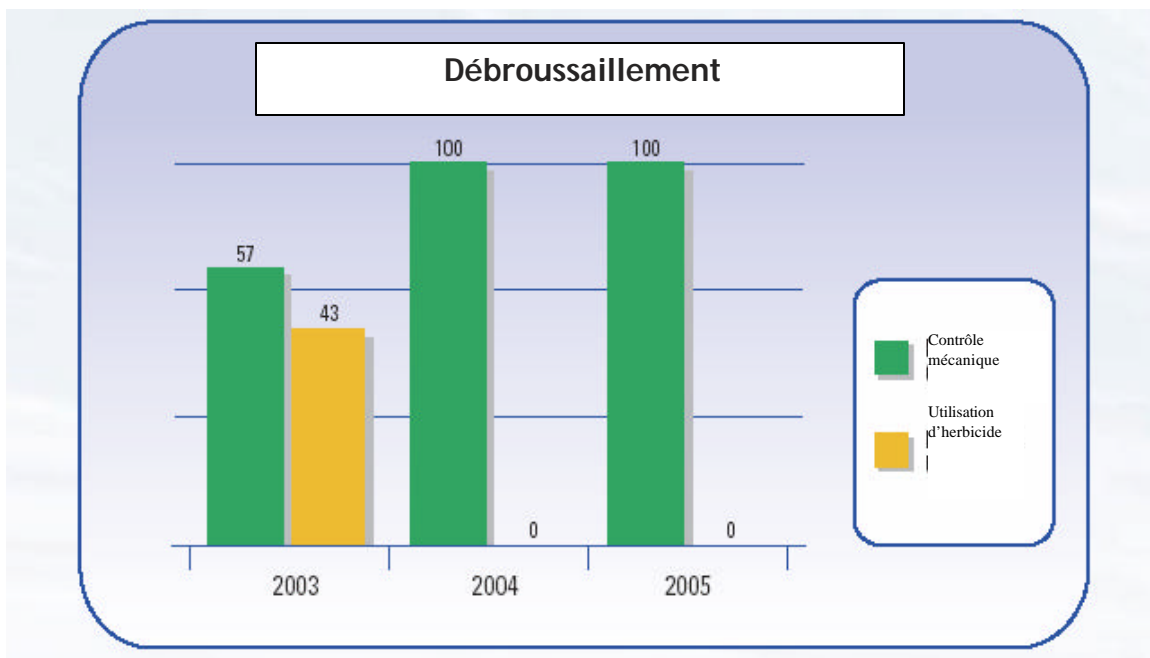
### Inspections environnementales



## Gestion de la végétation

Aliant a adopté une pratique en vertu de laquelle le contrôle des plantes nuisibles et autre végétation s'effectue au moyen de techniques mécaniques (coupe, déchiquetage ou paillage), d'entretien organique des gazons, d'aménagement paysager et de naturalisation des sites. Une telle pratique évite la pollution des cours d'eau et protège les humains, les processus écologiques et les organismes utiles, y compris les lombrics et les abeilles. Chaque année, le programme de gestion de la végétation évalue la condition des sols de chaque tour et de chaque bâtiment d'Aliant. Le principal objectif du programme est d'empêcher la végétation de pousser trop près des infrastructures critiques, réduisant ainsi les risques d'incendie ou de dommages physiques, tout en améliorant la sécurité et l'apparence esthétique de nos sites. Au cours des dernières années, Aliant est passée de l'utilisation d'herbicides à des moyens mécaniques pour gérer la végétation.

Des quatre provinces de l'Atlantique, il n'y a qu'au Nouveau-Brunswick où l'on recourait à des herbicides pour le contrôle de la végétation jusqu'en 2003. En 2004, Aliant est passée au débroussaillage comme méthode de gestion de la végétation. En 2005, Aliant a adopté une politique en vertu de laquelle il est possible de contrôler la végétation sans utiliser de pesticides. Conformément à cette politique, dans les cas où les terrains et les gazons sont entretenus par des entrepreneurs paysagistes, aucun pesticide (herbicide ou insecticide) ne peut être appliqué à des fins esthétiques. Les entrepreneurs peuvent utiliser au besoin de l'engrais et de la chaux. Toute utilisation de pesticide requiert l'approbation préalable des services environnementaux d'Aliant en respectant les principes de « lutte intégrée », et uniquement par des opérateurs certifiés à contrat.



## Accroître la durabilité

Comme en témoigne nos actions, Aliant démontre que le fait d'être le chef de file des fournisseurs de technologies de l'information et des communications (TIC) au Canada Atlantique est compatible avec une importante contribution au bien-être économique, social et environnemental des communautés où nous habitons et où nous avons des activités.

L'identification des occasions et l'intégration de la durabilité dans les processus d'affaires sont un secteur de préoccupation prioritaire pouvant accroître la valeur d'Aliant. Les principaux groupes d'affaires, depuis l'approvisionnement jusqu'aux services immobiliers en passant par le service à la clientèle, adoptent dorénavant une attitude de durabilité dans leur prise de décision et dans le développement de nouvelles initiatives. C'est dans un tel esprit de collaboration qu'Aliant continuera de travailler en prévision de notre avenir à tous.

(Brundtland, G. (éd.) (1987). *Notre Avenir à tous : La Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable*, Éditions du FLEUVE, Publications du Québec.)

## Parc automobile - consommation et rendement du carburant

En 2005, Aliant possédait un parc de 1 433 véhicules. Celui-ci est géré efficacement en incorporant à nos activités des programmes sur la consommation et le rendement du carburant.

Aliant a ainsi muni son parc du système de télématique Telepod<sup>MC</sup> pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs d'efficacité. Ce système de positionnement global (GPS) est relié à l'ordinateur des véhicules. Il peut contrôler le temps de ralenti et il a la capacité d'affecter nos ressources plus efficacement en se basant sur la connaissance de l'emplacement des véhicules et des régions de desserte. Cela contribue à diminuer la consommation de carburant. La consommation de courant et les émissions des Telepod sont minimales.

Aliant a efficacement augmenté le rendement du carburant de son parc grâce à l'achat de véhicules plus économes en 2006. Au mois de mars 2006, la consommation était réduite de 12 %. À cette date, la consommation de carburant avait diminué de 6 900 litres (l'équivalent de 166 tonnes de CO<sub>2</sub>). Au cours de la même période, une augmentation des activités a entraîné un accroissement de 138 000 kilomètres de la distance parcourue. Les données complètes pour 2006 seront disponibles à la fin de l'année.

Dans le cadre de son plan d'action environnemental, Aliant a participé au défi « Repair Our Air » pour parcs automobiles (parrainé par Ressources naturelles Canada). Ce défi fournit aux participants des données exactes sur l'étendue et le modèle des incidents de marche au ralenti, ainsi que des outils pour aider à les réduire.

Les parcs suivants étaient inscrits en 2005 :

### Défi « Repair Our Air »

#### Municipalités :

Guelph  
Hamilton  
Kitchener  
Richmond Hill  
Winnipeg  
Région du Grand Toronto  
Canadian Tire

#### Véhicules lourds :

Muir Cartage  
HBC  
OK Transport  
RST  
Sunbury  
MorTrans

#### Services publics :

**Aliant**  
Hydro One-Brampton  
Hydro One  
**Bell**  
B.C. hydro  
Enmax  
Manitoba Hydro  
MTS

#### Autocaristes :

Pacific Western  
Greyhound

#### Transport public :

Guelph  
Hamilton Street Railway

Rendement du carburant du parc						
	Nombre de véhicules	Équipés de Telepod	Consommation de carburant (litres)	Distance parcourue (km)	Rendement du carburant (l/100 km)	Tonnes de CO <sub>2</sub> produites
2003	1 613	0	7 232 639	37 054 763	19,5	17 358
2004	1 583	3	5 935 910	32 809 624	18,1	14 246
2005	1 433	1 401	6 653 159	34 018 156	19,6	15 968

## Recyclage des déchets de bureau

Aliant reconnaît son rôle de chef de file lorsqu'il s'agit de faire sa part pour réduire au minimum l'impact sur l'environnement des activités de bureau au jour le jour. Non seulement pour notre propre mieux-être, mais pour celui des générations futures.

Assurer le suivi du volume de déchets générés par nos installations a posé tout un défi en raison de leur grand nombre, de leurs différences, de leur emplacement éloigné et des diverses méthodes de suivi du paiement pour la récupération des déchets. Dans la plupart des cas, la récupération des déchets n'est pas facturée en fonction de leur poids, mais plutôt du nombre de collectes. Les données présentées dans cette section sont donc basées sur nos meilleures estimations.

Les statistiques recueillies dans les principaux centres d'Aliant indiquent que, en 2005, nous avons recyclé environ 392 tonnes de papier et 141 tonnes de carton. En tout, cela équivaut à préserver 9 000 arbres matures ou quatre hectares (10 acres) de forêt. De nombreux employés d'Aliant font déjà du compostage à la maison. En 2005, nos employés ont également composté leurs déchets dans de nombreux autres centres de bureau. Nous estimons que, en 2005 seulement, nous avons ainsi transformé 22 tonnes de déchets organiques, l'équivalent de 7,3 tonnes de compost.

## Les faits sur le recyclage

Dès l'âge de six mois, chaque Canadien a consommé autant de ressources qu'une personne du monde en développement en consomme pendant toute sa vie.

Les Canadiens produisent plus de 30 millions de tonnes de déchets par année, soit plus d'une tonne par personne.

Le recyclage ne prend que deux à trois minutes par jour, par personne.

Recycler une tonne de papier économise 17 arbres, 3 mètres cubes de décharge, 4 000 kilowattheures d'énergie, 29 000 litres d'eau et 30 kg d'émissions atmosphériques.

Les produits fabriqués de carton recyclé ne requièrent que le quart de l'énergie et créent moitié moins de pollution que s'ils étaient fabriqués à partir de matériaux neufs.

Une cannette d'aluminium met 300 ans à se désintégrer dans la nature.

Il faut 95 % moins d'énergie pour produire de l'aluminium à partir de cannettes recyclées que de métal de première fusion.

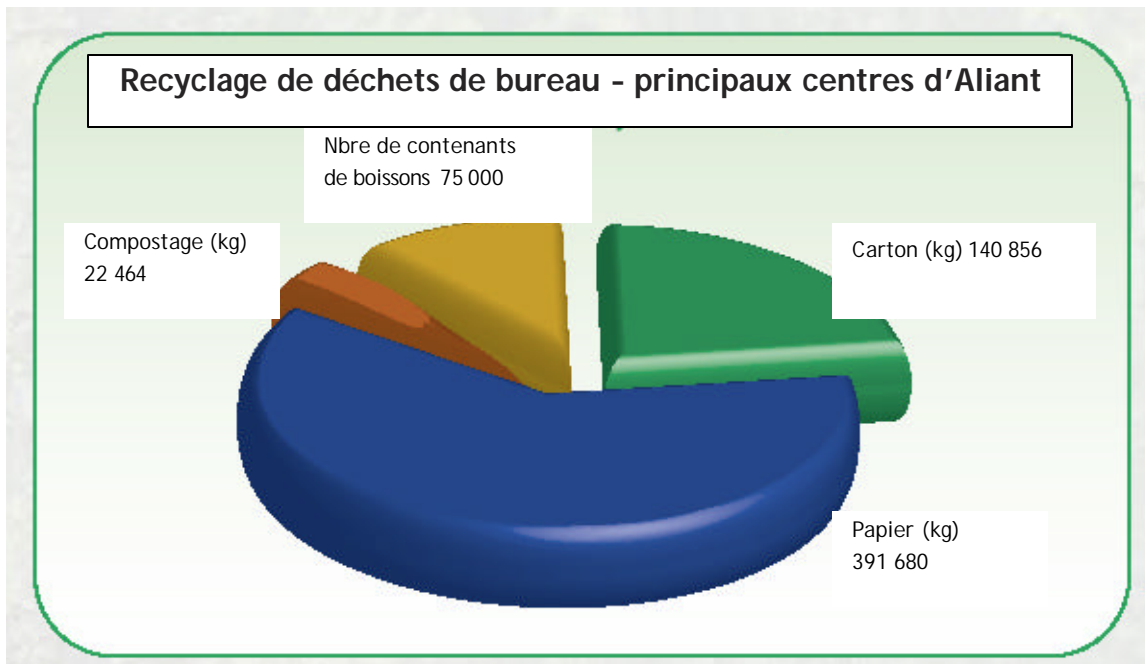
Une bouteille de verre met un million d'années à se désintégrer dans la nature.

Chaque tonne de verre neuf produit génère 12,6 kg de pollution atmosphérique.

Le recyclage du plastique permet de fabriquer de nouveaux produits, y compris des contenants non alimentaires, des règles de plastique, du tapis et des vêtements.

Le compostage peut réduire du tiers le volume total de déchets envoyés en décharge.

Tirés de :  
[www.waterfordfoundation.nf.ca/facts.html](http://www.waterfordfoundation.nf.ca/facts.html)



## Recyclage de déchets de bureau (suite)

### *Saint John, N.-B. - projet pilote*

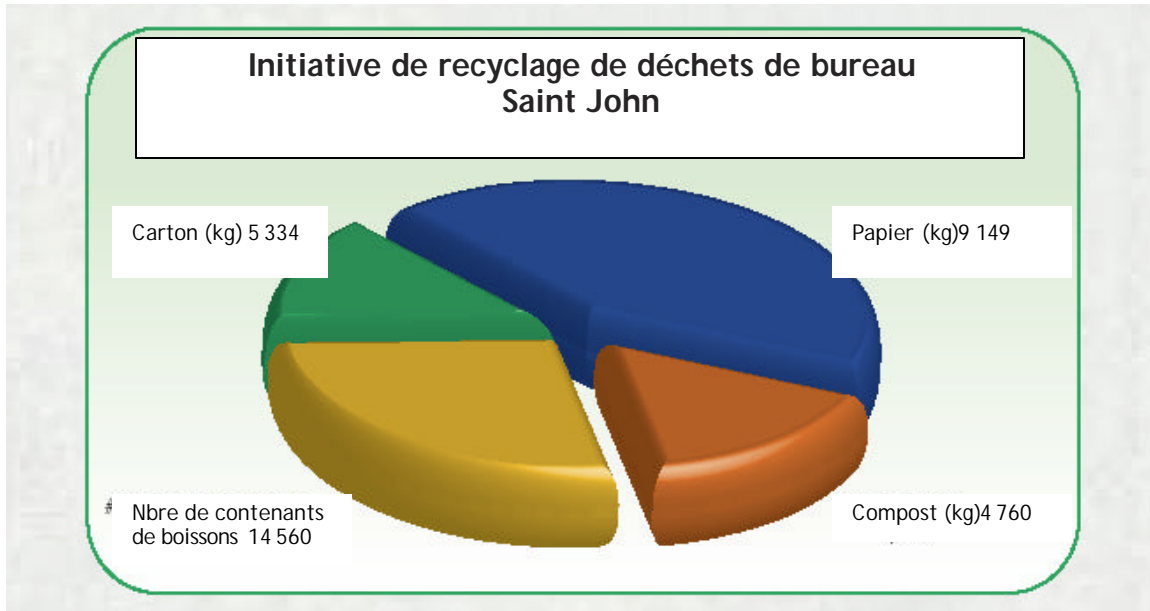
Une initiative pilote de réduction des déchets par les employés, parrainée par notre équipe de gérance de l'environnement par les employés (EEST), a été lancée en octobre 2005 sur quatre étages de la tour de bureaux Brunswick Square d'Aliant à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Le but était de travailler avec les employés pour concevoir et mettre en œuvre un programme modèle de recyclage. Environ 300 employés ont participé au programme pilote, qui se poursuit en 2006. L'objectif était de mettre à l'essai un nouveau programme de compostage au bureau et d'améliorer les efforts existants de recyclage. Étant donné qu'un employé typique génère plus de papier que d'autres déchets, on a fourni aux employés des corbeilles bleues pour le recyclage du papier et on a enlevé les autres corbeilles, évitant la contamination croisée et encourageant la participation. De grands bacs pour les cinq flux de déchets ciblés (compost, carton, papier, contenants de boissons et déchets) ont été placés dans les salles communes, les cuisines et les salles de toilette. À mi-chemin du programme pilote, l'EEST a élaboré un sondage en ligne pour les employés, destiné à recueillir leur précieuse rétroaction sur la participation au programme, le taux d'acceptation, les obstacles potentiels, les secteurs à améliorer, ainsi que des suggestions pour considération lorsque le programme sera lancé à l'échelle d'Aliant.

Parallèlement à ce programme pilote, environ 200 employés des bureaux Millidgeville d'Aliant à Saint John ont continué de participer à un programme semblable de recyclage qui a débuté en 2003.

*« Depuis le lancement du programme en octobre, les employés des deux grandes tours de bureaux d'Aliant à Saint John, au N.-B., ont recyclé plus de cinq tonnes de carton; près de 10 tonnes de papier; cinq tonnes de produits organiques et environ 14 560 contenants de boissons. Cela équivaut à préserver environ 247 arbres matures et à produire 1,6 tonne de compost. »*

## Recyclage des employés - résultats du sondage

	Je recycle toujours	Satisfaits (% d'employés)	Très satisfaits (% d'employés)	Satisfaits ou très satisfaits
Papier	100 %	29 %	71 %	100 %
Carton	100 %	29 %	57 %	86 %
Compost	86 %	29 %	43 %	72 %
Contenants de boissons	100 %	14 %	86 %	100 %



## Gestion de l'utilisation et de la conservation de l'énergie

Les quelque 8 400 employés d'Aliant occupent 225 192 m<sup>2</sup> (2 424 027 pi. car.) de bureaux pour l'exploitation de l'entreprise. De l'énergie est requise pour l'alimentation de notre équipement de télécommunications, pour l'utilisation de nos bâtiments et pour le fonctionnement de nos véhicules. Les sources traditionnelles d'énergie, qu'il s'agisse de carburant, d'électricité ou d'autres sources, ont un impact majeur sur tous les aspects de l'environnement naturel - le sol, l'eau et l'air. Cela inclut aussi la production de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique, considéré par de nombreux scientifiques comme le plus grave danger qui menace le monde aujourd'hui. Le Protocole de Kyoto est une convention internationale visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique. Le Canada s'est engagé à réduire d'ici 2012 ses émissions de gaz à effet de serre à 6 % sous le niveau de 1990.

Le tableau qui suit représente l'énergie convertie en tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) produites par Aliant dans l'exploitation de ses bâtiments. En 2005, Aliant a adopté une autre initiative de conservation de l'énergie identifiant les économies réalisables simplement en arrêtant l'équipement réseau inutilisé. En 2005, cela s'est traduit par des économies de 3 952 mégawattheures d'énergie, ou environ 4 426 tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**La participation d'Aliant à des projets de conservation permet d'économiser de l'argent et contribue à protéger l'environnement. Nous atteignons ces objectifs de manière constante grâce aux pratiques suivantes :**

L'utilisation des plus récents matériaux et pratiques éconergétiques dans tous les bâtiments neufs.

L'utilisation des plus récentes technologies en matière de thermopompes et d'économiseurs pour le contrôle des dispositifs de climatisation des bâtiments.

La conversion au contrôle numérique, offrant des capacités d'accès, de contrôle et d'ajustement à distance.

L'utilisation de ballasts électroniques et d'ampoules éconergétiques.

L'utilisation de détecteurs de mouvement qui allument et éteignent automatiquement les lumières.

L'amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC).

La condamnation des bâtiments inutilisés.

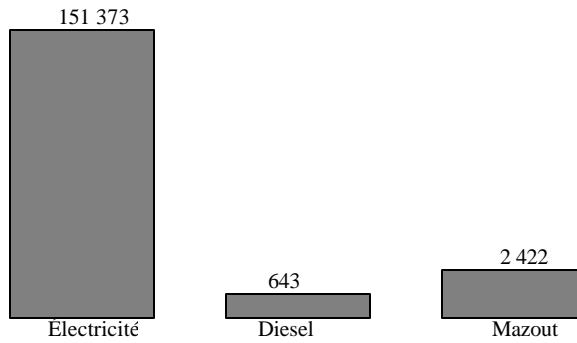
La mise hors service d'anciennes chaudières.

L'arrêt de l'alimentation de l'équipement réseau et des bâtiments inutilisés.

**Depuis 2002, des initiatives de conservation d'énergie ont permis à Aliant d'économiser un total de 13 230 mégawattheures d'énergie, soit l'équivalent de 14 879 tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Cela équivaut à retirer quelque 2 570 voitures des routes ou à planter 1 640 hectares de forêt.**

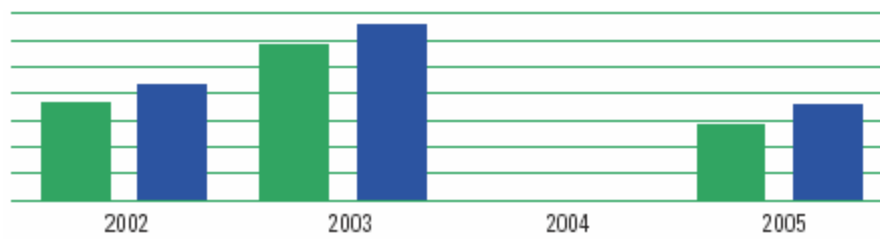
<http://www.mtholyoke.edu/org/ccc/website/campaigns/energy.htm>

## Consommation d'énergie d'Aliant en 2005



Les données représentent les calculs fondés sur la moyenne du prix des divers combustibles pendant l'année. Les calculs d'énergie sous forme de CO<sub>2</sub> sont la meilleure façon de représenter le type d'énergie consommée par Aliant dans les provinces de l'Atlantique.

## Initiatives de conservation de l'énergie du groupe Immobilier d'Aliant



	2002	2003	2004	2005
kWh économisés	3 714 286	6 714 286		2 801 714
Litres de diesel économisés				22 641
CO <sub>2</sub> (kg) économisé	4 160 000	7 520 000		3 198 599

## Énergie propre

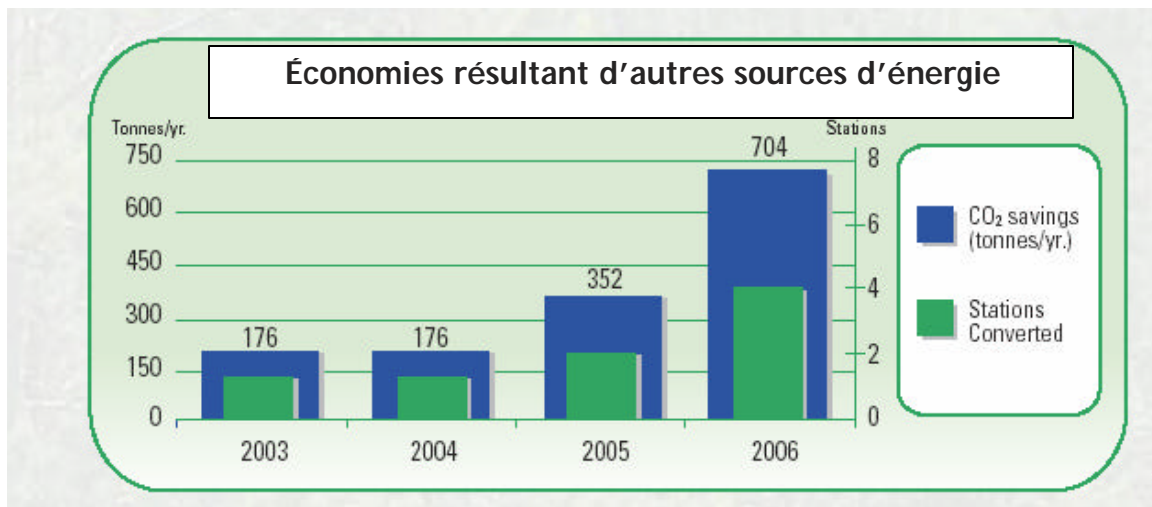
Aliant est fière de participer à des projets en matière d'énergie propre. Aliant exploite ainsi des centrales mues à l'énergie solaire et à l'éolien dans des endroits éloignés du Labrador.

L'énergie solaire est une ressource entièrement renouvelable qui est considérablement éconergétique. Cette technologie est utilisée dans 15 sites d'Aliant. À l'origine, ces sites avaient été conçus avec une capacité de stockage de carburant diesel suffisante pour une année continue de fonctionnement des génératrices. L'ajout de panneaux solaires a permis de réduire leur consommation de combustible, à un point tel que le coûteux processus d'avitaillement n'est plus requis qu'à tous les cinq ans. La réduction des voyages d'avitaillement, uniquement possibles par hélicoptère, s'est traduite par une réduction correspondante de la manipulation de carburant, ce qui a considérablement réduit les risques de déversements et d'autres impacts associés. Cela réduit également les émissions de gaz à effet de serre (calculées sous forme d'équivalence en dioxyde de carbone ou CO<sub>2</sub>) découlant de la consommation de combustibles fossiles.

Ces succès environnementaux, économiques et opérationnels ont incité Aliant à continuer d'utiliser la technologie solaire. Ces dernières années, les efforts en matière d'énergie propre se sont étendus pour créer des « centrales hybrides » intégrant les technologies solaire et éolienne, ce qui, avec le temps, permettra aux 15 centrales d'être autonomes, offrant une solution de rechange à l'alimentation traditionnelle en diesel. Les économies réalisées augmentent de moitié avec l'ajout de l'éolien aux sites alimentés à l'énergie solaire.

En 2005, Aliant a ajouté deux éoliennes aux 15 centrales existantes alimentées par l'énergie solaire. En 2006, Aliant ajoutera des éoliennes à quatre autres sites, ce qui se traduira par des économies de CO<sub>2</sub> d'environ 704 tonnes par année.

« L'énergie est appelée « propre » lorsqu'elle est produite en exploitant des sources comme le soleil, le vent, les vagues, les piles à combustible et autres technologies renouvelables. De telles technologies produisent peu ou pas de pollution, et elles génèrent de l'électricité à partir de sources d'énergie abondantes et pratiquement inépuisables. C'est pourquoi l'énergie propre est la source d'énergie de l'avenir. »





## Consommation et conservation de papier

Réduire la quantité de papier que nous utilisons est une initiative importante à Aliant. La cueillette de statistiques sur l'utilisation de papier et sur les initiatives de réduction a d'abord été entreprise en 2005 et nous continuerons de suivre nos progrès à ce chapitre dans les prochaines années.

Nous réduisons notre consommation de papier grâce à un certain nombre d'initiatives à l'interne, comme l'établissement des paramètres par défaut de tous les dispositifs d'impression pour l'impression recto-verso et l'achat exclusif d'imprimantes offrant cette option. Au cours des cinq dernières années, Aliant a fait la promotion de l'usage accru des transactions électroniques, ce qui a contribué à réduire l'utilisation de papier et de fournitures d'impression. Les initiatives de l'entreprise comme l'approvisionnement en ligne, l'accès Internet pour les services à la clientèle, la production centralisée de rapports de frais de déplacements et de séjour, et les cartes d'achat ont représenté plus de 84 000 transactions électroniques en 2005.

En 2005, les quelque 8 400 employés d'Aliant ont utilisé 34 millions de feuilles de papier, soit l'équivalent de 4 000 feuilles par employé. On estime toutefois qu'un employé de bureau moyen (aux États-Unis) en utilise 10 000 par année. Cela signifie que les employés d'Aliant utilisent 60 % moins de papier que la moyenne. Notre objectif est de réduire encore davantage la consommation de papier au cours des prochaines années.

Il convient aussi de noter qu'Aliant a mis en place des programmes extensifs de recyclage du papier dans l'ensemble de ses principaux centres des provinces de l'Atlantique. On trouvera d'autres détails sur nos programmes fructueux de recyclage dans la section Recyclage des déchets de bureau.

### ***Conseils pour réduire le gaspillage de papier au bureau***

#### **Utiliser les deux côtés des feuilles**

Établir les paramètres par défaut des ordinateurs pour l'impression recto-verso.

Lorsque possible, faire des copies recto-verso.

Utiliser le papier imprimé sur un seul côté pour les télécopies ou comme papier brouillon.

#### **Penser avant d'imprimer ou de copier**

Relire les documents avant de les imprimer.

N'imprimer que les pages nécessaires.

N'imprimer que le nombre de copies requises pour une réunion, etc.

#### **Privilégier la voie électronique**

Utiliser les fonctions de révision des logiciels de traitement de texte. Corriger les brouillons à l'écran au lieu de faire des commentaires par écrit.

Envoyer l'information par voie électronique plutôt que par télécopieur ou par courrier. C'est plus rapide.

Créer un système de classement électronique pour la récupération rapide et facile de documents.

Organiser des réunions sans papier au moyen de projecteurs électroniques ou de fonctions comme Net Meeting.

#### **Tenir les formulaires et les listes à jour**

Réduire le courrier non désiré.

Éliminer les formulaires inutiles et les transférer au format électronique.

**Boucler la boucle du recyclage**

Recycler tout le papier au bureau.

Acheter du papier contenant des fibres recyclées.

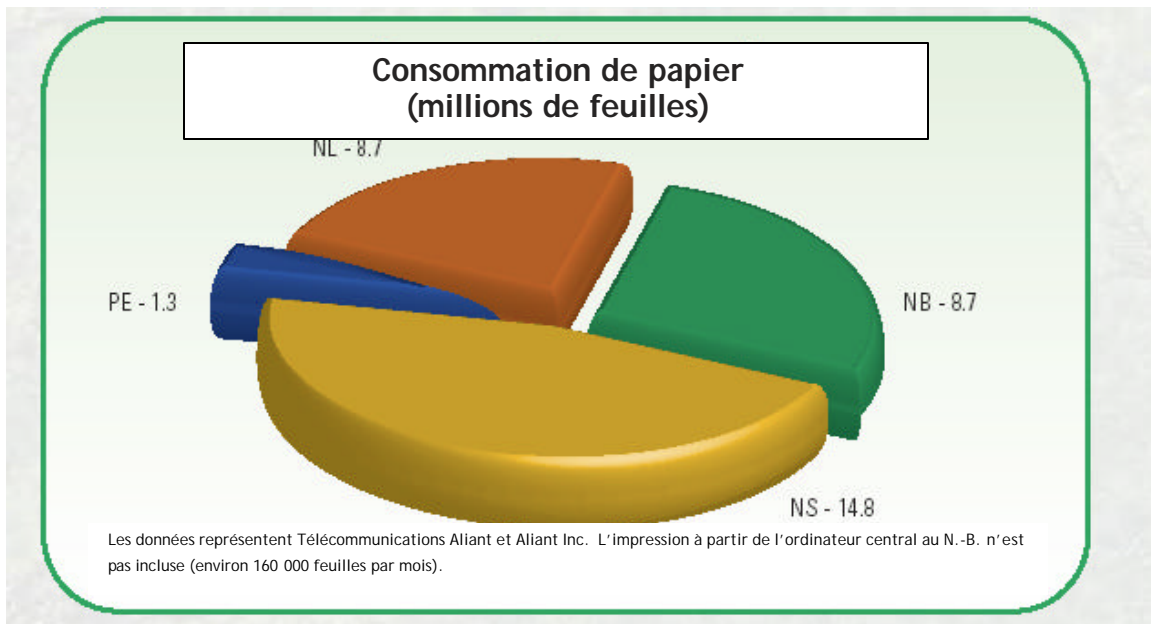
**Bien soigner son copieur...**

Bien souvent, on utilise les copieurs même lorsqu'il n'y a plus de poudre imprimante, ce qui use prématurément les machines. Un copieur en bon état de marche risque moins de se coincer, ce qui contribue à économiser du papier!

**Économies composées**

L'envoi de documents imprimés recto-verso par courrier économise du papier et des frais de poste.

<http://www.moea.state.mn.us/campaign/paper/index.html>



## Recyclage des matériaux d'exploitation

Au fil des années, Aliant a mis en œuvre divers processus de collection afin de réutiliser ou de recycler les matériaux restants après la construction, la maintenance ou la suppression de ses services de télécommunications.

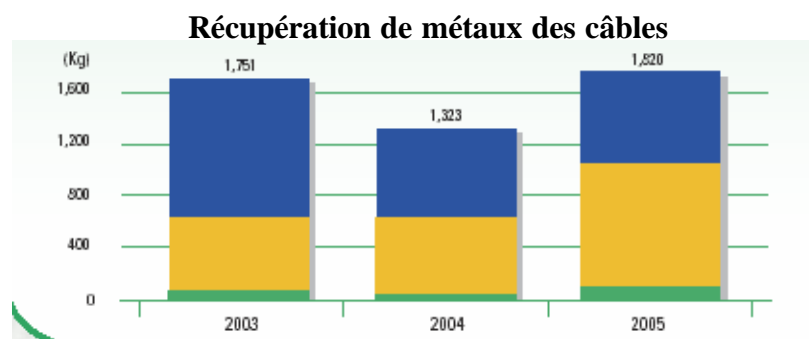
Comme l'indique le tableau ci-dessous (plastiques - téléphones), Aliant continue de remettre à neuf des postes téléphoniques et leurs composantes par l'entremise de ses centres de récupération des stocks, qui permettent le recyclage de pièces et la réduction des déchets. De telles activités ont mené au recyclage d'un nombre important de cordons, de boîtes et de documentation de papier utilisés dans le processus de remise à neuf. Outre les postes téléphoniques, les combinés et les cordons de raccordement, les centres de réception recyclent aussi les cordons de combinés, les supports muraux, les piles, les guides d'utilisation, les boîtes et les emballages. Les postes obsolètes sont démantelés et leurs composantes recyclées.

Les matériaux résiduels provenant de nos activités réseau comme les câbles de cuivre, les ferrures d'acier et les manchons de plomb sont envoyés à des recycleurs pour écoulement sur des marchés secondaires. L'équipement en bonne condition est vendu pour réutilisation et tout matériel dangereux est traité conformément aux législations en matière d'environnement. En 2005 seulement, 1 820 kg de câblage (y compris du fil isolé, ainsi que des fils de cuivre et d'aluminium) ont été collectés pour recyclage dans 50 entrepôts des provinces des Maritimes.

Dans un souci constant de réutilisation et de recyclage, les matériaux restants de notre exploitation sont collectés auprès des centres de travail, des centraux et des entrepôts, et réutilisés, réparés ou recyclés. Ces matériaux comprennent du papier, du carton, des métaux, des plastiques et du bois. Ils font l'objet d'une gestion minutieuse afin de réduire au minimum le volume de matériaux envoyés dans nos décharges.

Gestion des matériaux d'exploitation			
Produit/matériau	Recyclé (% moyen)	Réutilisé/réparé (% moyen)	Jeté (% moyen)
Palettes en bois	0,0 %	95,0 %	5,0 %
Plastiques (téléphones/ film d'emballage de palettes)	70,0 %	30,0 %	0,0 %
Piles	100,0 %	0,0 %	0,0 %
Papier	99,0 %	0,0 %	1,0 %

Tableau (Cable Metals Recovered) - Voir PDF



## Solutions environnementales

Pour Aliant, atteindre la durabilité du point de vue de l'environnement signifie non seulement réduire l'empreinte de notre exploitation, mais cela veut aussi dire aider les autres à diminuer la leur en leur offrant des solutions de technologies de l'information et des communications (TIC) environnementales qui améliorent le mouvement de l'information, des communications et des idées plutôt que celui des gens, des biens et des services. Pour y parvenir, nous devons élargir notre vision. Il faut faire davantage que réduire au minimum les impacts de notre exploitation sur l'environnement. En fait, le rôle que les produits et les services de TIC peuvent jouer pour contribuer à assurer un développement durable prend déjà de l'élan et gagne en crédibilité.

Dans un tel contexte, un certain nombre de grandes entreprises de TIC, dont Bell Canada, ont lancé à cette fin en 2001, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, une initiative mondiale en faveur du développement durable - autrement connue sous le nom de GeSI.

<http://www.gesi.org/>

## Téléconférences

Tenir des téléconférences au lieu de se déplacer économise de l'argent, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation de combustibles fossiles. En brûlant, les combustibles fossiles émettent dans l'atmosphère des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre, des particules, des composés organiques volatiles, du monoxyde de carbone et des métaux lourds. De telles émissions contribuent toutes au smog et elles nuisent à notre santé et à celle de l'environnement.

Les employés d'Aliant ont pris part à environ 30 000 téléconférences en 2005<sup>1</sup>. Le nombre approximatif de participants à chacun de ces appels était de cinq. Les émissions de gaz à effet de serre que les employés d'Aliant ont évité de produire en recourant à des téléconférences plutôt que de se déplacer en 2005 équivalent à environ 13 500 tonnes de CO<sub>2</sub><sup>2</sup>.

La participation des clients d'Aliant à quelque 90 000 autres téléconférences au cours de 2005 a permis une réduction encore plus importante de gaz à effet de serre (40 500 tonnes). Aliant fournit à ses clients de précieux outils de téléconférence et de vidéoconférence qui leur permettent d'économiser de l'argent et de contribuer à réduire les effets néfastes sur notre santé et celle de l'environnement.

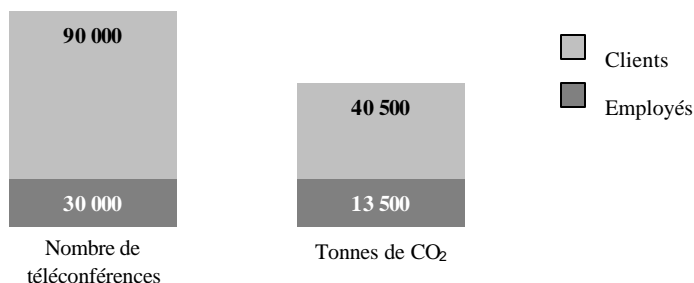
« Le *Plan du Canada sur les changements climatiques* prévoit une réduction de 240 mégatonnes des émissions annuelles de gaz à effet de serre, grâce à différentes stratégies. Le plan reconnaît que l'atteinte de cet objectif représente un défi colossal qui « nécessitera rien de moins qu'un effort d'ordre national ».

« Le plan reconnaît aussi de manière évidente et fréquente que la technologie jouera un rôle important dans l'atteinte de nos objectifs relativement aux changements climatiques. Le plan déclare ainsi : « En agissant maintenant, les entreprises canadiennes et les particuliers peuvent prendre de l'avance et créer un avantage concurrentiel durable. Le développement de nouveaux produits et services stimulera, en retour, la croissance économique, augmentera les exportations et créera des emplois au Canada. »

Le plan traite ensuite des innovations qui produiront ces résultats - les technologies de combustibles fossiles plus propres, les systèmes d'énergie de prochaine génération et la biotechnologie. Le rapport néglige toutefois la contribution importante que les technologies présentes et émergentes de l'information et des communications peuvent apporter à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de changements climatiques. »

(Extrait résumé de l'énoncé de position de l'ACTI : *THE ISSUE: INNOVATION, INFORMATION TECHNOLOGY AND CLIMATE CHANGE*, 6 janvier 2003)

### Téléconférences d'Aliant - réduction du CO<sub>2</sub>



<sup>1</sup> Le nombre de téléconférences est basé sur le nombre moyen d'appels effectués pendant un mois d'activité à Aliant.

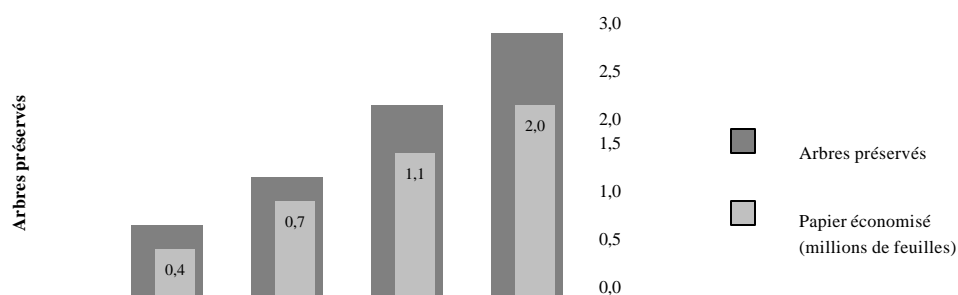
<sup>2</sup> Cette évaluation est basée sur l'hypothèse en vertu de laquelle chaque participant aurait dû effectuer un voyage de 300 km aller-retour pour assister à la réunion. Source des calculs : Solutions canadiennes pour les changements climatiques.

## Facturation sans papier

Aliant s'efforce continuellement de fournir des produits et des services qui répondent aux besoins en pleine évolution de ses clients, tout en rendant chaque jour leur vie plus simple et peut-être plus écologique. C'est ainsi que, en 2003, nous avons lancé un programme visant à faire migrer notre entreprise, nos clients et nos employés vers un support électronique en vertu duquel un nombre de plus en plus important de nos transactions et de nos services pourrait être fourni plus efficacement sans papier. Depuis ses débuts en 2003, ce programme a enregistré nombre d'appuis et réalisé des économies extraordinaires. À la fin de 2005, plus de 28 000 clients et employés étaient passés à la facturation sans papier. On évalue qu'en trois ans seulement, plus de 2,2 millions de feuilles de papier ont ainsi été économisées. Sur le plan de la conservation, cela équivaut à préserver plus de 269 arbres. Notre objectif pour 2006 est de doubler le taux de participation et de voir 50 000 clients et employés passer à la facturation sans papier.

Facturation sans papier				
	2003	2004	2005	2006
Clients (milliers)	10	17	28	50
Papier économisé (millions de feuilles)	0,4	0,7	1,1	2,0
Papier économisé (tonnes)	2,0	3,4	5,6	10
Équivalent en arbres préservés	49	83	137	243

### Économies résultant de la facturation sans papier



## Responsabilité du produit

Notre politique récemment approuvée d'approvisionnement écologique appuie l'approvisionnement en biens et services conformes à nos objectifs stratégiques, tout en réduisant au minimum l'utilisation de ressources naturelles et de matériaux toxiques, ainsi que la création de déchets et de polluants tout au long de leur cycle de vie. Nous tenons aussi compte de l'analyse du cycle de vie dans nos achats de produits - depuis la construction de réseaux jusqu'à l'achat de produits de nettoyage.

Aliant a par ailleurs fait de grands pas dans l'achat responsable de produits de nettoyage écologiques (non toxiques, neutres et biodégradables). En 2005, nous avons accru l'utilisation de tels produits et élaboré des plans pour l'augmenter encore davantage en 2006. Nous sommes également en train de mettre en place des méthodes de contrôle et de suivi de l'utilisation de tels produits afin de mesurer notre performance environnementale. En 2005, 70 % des produits de nettoyage utilisés au Nouveau-Brunswick étaient écologiques. La plupart de ces produits comportent des étiquettes environnementales approuvées par le programme Choix environnemental. Tous les produits utilisés à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick sont dénués de parfum en raison des exigences de nos contrats avec les fournisseurs. En outre, nos fournisseurs de produits de nettoyage appuient l'utilisation de contenants recyclés, le recyclage des matériaux de rebut (papier, carton, barils, etc.) et favorisent l'emploi de contenants retournables et/ou réutilisables par les clients.

La responsabilité du produit est aussi une exigence de nos ententes standard avec nos fournisseurs et de nos principaux appels d'offres (AO). Ces documents juridiques incluent des clauses relatives à l'environnement, ainsi qu'à la santé et à la sécurité, visant à en garantir la conformité, à satisfaire tous les règlements applicables et à gérer les éventuelles urgences environnementales. Nous sommes déterminés à traiter avec des fournisseurs qui cherchent à réduire au maximum leurs impacts environnementaux et, avant de conclure tout contrat, nous demandons à nos principaux fournisseurs de remplir un sondage environnemental. Nous incitons également les autres à adopter l'approvisionnement écologique et nous aidons nos fournisseurs à surmonter d'éventuels obstacles dans l'adoption de l'approvisionnement écologique.

### **Approvisionnement écologique - Principes connexes :**

Traiter avec des fournisseurs qui cherchent à réduire au maximum leurs impacts environnementaux tout en incitant les autres à adopter l'approvisionnement écologique.

Les décisions d'achat doivent être basées sur les principes suivants : les quatre R (réduire, réutiliser, recycler et récupérer); une longue durée utile; et la réparation ou la mise à niveau économique.

Les décisions d'achat doivent être basées sur un coût de cycle de vie qui inclut les responsabilités découlant de la production, de l'utilisation et de la disposition des produits concernés.

Lors de l'évaluation du coût concurrentiel de produits ou de services, la préférence doit être accordée aux fournisseurs faisant preuve de responsabilité environnementale.

L'utilisation efficace des ressources (énergie, eau, etc.) doit être un critère clé de toute décision d'achat.

Satisfaire ou excéder toutes les exigences législatives et réglementaires en matière d'environnement dans l'approvisionnement de produits et de services.

Rehausser la sensibilisation globale au sein d'Aliant en ce qui concerne l'approvisionnement écologique.

Tenir compte des problèmes auxquels les fournisseurs feront face dans l'adoption de l'approvisionnement écologique en produits et les aider à comprendre les raisons du changement de notre philosophie et de notre politique d'achat.

Publiciser l'engagement d'Aliant à l'égard de l'approvisionnement écologique, améliorant ainsi la valeur pour les actionnaires.

# Téléphones cellulaires

## **Principes directeurs de l'ACTS**

Pour l'élaboration d'un programme national de recyclage des produits de télécommunications mobiles

1. Comme l'industrie des télécommunications est réglementée par le gouvernement fédéral et comme les produits franchissent fréquemment et aisément les frontières provinciales, tout programme de reconversion des combinés en fin de vie doit être d'envergure nationale.
2. Le programme doit respecter les quatre principes suivants : réduire, réutiliser, recycler et récupérer.
  - Réduire** - Les fabricants de combinés doivent s'engager à faire des efforts constants pour réduire les risques causés par les produits et accroître le contenu recyclable des téléphones.
  - Réutiliser** - Les programmes de remise à neuf des télécommunicateurs prolongent la vie des téléphones mobiles. De tels programmes doivent produire des combinés qui répondent aux normes des fabricants. Le programme ne doit pas revendre les téléphones ainsi remis à neuf sur le marché canadien.
  - Recycler** - Les composants des combinés doivent être recyclés en recourant aux services de recycleurs approuvés.
  - Récupérer** - Autant que possible, les matériaux provenant des combinés en fin de vie doivent être réutilisés suivant l'usage approuvé.
3. Le programme de reconversion doit être rentable.
4. Le programme de reconversion doit s'autofinancer.
5. Les rebuts historiques et abandonnés doivent être traités sur une base volontaire et toute cible ou tout coût fondé sur les ventes réelles.
6. Les coordonnateurs doivent s'engager à travailler ensemble dans le cadre d'un programme national et ils doivent être régis par un modèle de gouvernance approuvé.
7. Bien que chaque télécommunicateur puisse utiliser une interface client unique pour le programme de reconversion, la partie administrative doit être commune.

Le canal de distribution de l'entreprise, DownEast Communications, a lancé un programme de réutilisation et de recyclage des cellulaires en 2003. Dans le cadre de ce programme, les téléphones retournés sont évalués et s'ils sont réutilisables, ils seront souvent dirigés vers notre réserve croissante d'appareils prêtés aux clients qui sont ainsi assurés du meilleur service pendant la réparation de leur téléphone. Les téléphones qui ne sont pas réutilisables sont dirigés vers le programme « Échange Cellu-Bouffe », qui utilise les fonds provenant du recyclage des combinés pour financer des banques alimentaires locales. Non seulement ce programme détourne-t-il des rebuts électroniques de nos décharges, mais il fournit aussi un financement indispensable à de telles banques alimentaires. Depuis le lancement du programme Échange Cellu-Bouffe par DownEast Communications à la fin de 2003, nous avons donné plus de 3 000 téléphones, ce qui représente près d'une tonne de rebuts détournés, sans compter les nombreux téléphones réutilisés dans le cadre de notre programme de prêt d'appareils. Une vaste majorité de nos autres canaux de distribution indépendants ont également des programmes de recyclage en place, ou à tout le moins des plans pour en lancer.

Les préoccupations environnementales relatives à la gestion de l'équipement électrique et électronique usagé ou en fin de vie sont rapidement devenues un enjeu politique majeur partout au Canada. Les gouvernements provinciaux ont déjà adopté des programmes obligatoires de conversion des rebuts électriques et électroniques ou ils sont sur le point de le faire. Certains de ces programmes incluent les produits de télécommunications mobiles usagés ou en fin de vie, tandis que d'autres se proposent de les inclure dans l'avenir. En tant que membre de l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) et que représentante au comité de recyclage des téléphones cellulaires de l'ACTS, Aliant s'est engagée à la gestion de l'environnement tout au long du cycle de vie de ses produits.

En 2005, se fondant sur des initiatives existantes, les membres de l'ACTS, représentant les principaux télécommunicateurs sans fil et fabricants/importateurs de produits de télécommunications mobiles au Canada, ont collectivement convenu d'un cadre de référence

pour un programme national destiné à surmonter les défis associés à la gestion d'un programme de conversion des produits de télécommunications mobiles. Le programme est fondé sur une série de principes directeurs pour l'élaboration au Canada d'un programme écologique et rentable de gestion des produits de télécommunications mobiles usagés ou en fin de vie. En 2006, Aliant Mobilité continuera de collaborer avec les membres de l'ACTS en vue de faire progresser le développement et la mise en œuvre du programme national.

## Implication des partenaires

Aliant est déterminée à faire intervenir des partenaires, ceux qui exercent une influence sur notre secteur d'activité et qui peuvent nous aider par leurs commentaires à prendre de meilleures décisions d'affaires et environnementales. Nous nous efforçons de mobiliser tant les ressources internes qu'externes, ce qui inclut nos employés, les partenaires de l'industrie, les organismes non gouvernementaux et les organismes de réglementation gouvernementaux.

La production et la publication du rapport exhaustif de cette année sur l'environnement et le développement durable marquent une autre étape importante dans la divulgation, de manière transparente et crédible, de nos risques et de nos réalisations. Nous espérons, ce faisant, impliquer encore davantage nos partenaires, susciter le dialogue et la rétroaction, et gagner la confiance de la communauté et la convaincre qu'Aliant est effectivement un de ses chefs de file.

## Communications et prix

En vue d'exercer une influence positive sur la politique au Canada Atlantique, l'équipe environnementale collabore avec divers intervenants, dont le Business Council for Sustainability du Conference Board du Canada, l'Association canadienne des télécommunications sans fil, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, l'Atlantic Environment Committee, le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique et le comité sur l'environnement de la Ville de Saint John. Nous avons également participé à divers ateliers sur la durabilité et la prévention de la pollution. Nous communiquons aux intervenants internes et externes notre performance en matière de durabilité du point de vue de l'environnement par l'entremise de notre rapport annuel sur l'environnement et le développement durable, qui est disponible sur cédérom ou en ligne à l'adresse [www.aliant.ca](http://www.aliant.ca).

Nous croyons que chaque unité d'affaires et chaque employé peut contribuer à rendre le monde plus durable - et à réaliser l'équilibre souvent délicat entre la croissance économique, la protection de l'environnement et les besoins de la société. La mobilisation de nos employés commence par la communication.

Au milieu de 2005, en raison de l'intérêt croissant des employés, un comité ad hoc de gérance de l'environnement par les employés (EEST) a été mis sur pied dans le but spécifique de lancer un programme de compostage et de recyclage évolué des déchets de bureau dans la tour de bureaux du One Brunswick Square. Ce programme obligeait les employés à changer radicalement leurs habitudes, ils ne pouvaient plus simplement disposer de leurs déchets dans une corbeille à leur bureau. Ils devaient dorénavant prendre conscience des déchets qu'ils génèrent et choisir dans quel bac communautaire les déposer. Nous avons reconnu que, pour que ce programme connaisse du succès, nous devons mettre en œuvre des principes de « gestion du changement » en développant la conscientisation, le désir, les connaissances, la capacité et le renforcement. La réussite du programme est largement attribuable à l'EEST, formé de personnes clés qui ont adopté le concept et qui sont devenues des « champions d'étage » ou des « agents du changement ». On trouvera d'autres détails sur le programme dans la section « Recyclage des déchets de bureau ». Cette initiative pilote hautement fructueuse, qui sera étendue à l'ensemble d'Aliant, nous a valu deux (2) prix environnementaux, au moment de la présente publication.

### **Prix**

Prix de l'environnement, classe affaires, de la Ville de Saint John.

Prix de gérance de l'environnement de la Building Owners and Managers Association (BOMA) Atlantic.

### **Points saillants des communications**

Aliant est l'hôte à Halifax de 50 leaders en responsabilité sociale des entreprises (février)

Renforcement de la responsabilité sociale de l'entreprise grâce à un nouveau directeur de l'environnement (mai)

Célébration de la Journée de l'air dans le cadre de la Semaine de l'environnement (juin)

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre du programme obligatoire sur le papier au bureau dans la région de Saint John (août)

Semaine de la réduction des déchets chez Aliant (octobre)

Réduction et recyclage des déchets – nous en faisons notre affaire (octobre)

Aliant se joint au défi Repair our Air (novembre)

Conservez la chaleur – préservez l'environnement et économisez (décembre)

2005 – Une année remplie de succès environnementaux (décembre)

### ***Articles de fond liés aux initiatives environnementales***

Programme Joignez-vous à la révolution – passer à la facturation sans papier

Programme pilote de compostage par les employés et relancement du programme de recyclage

## Collaborateurs

Le rapport 2005 d'Aliant sur l'environnement et le développement durable a été produit pour les employés, les clients, les actionnaires et les partenaires d'Aliant par les Services de gestion Xerox. Cela n'aurait pu être possible sans la contribution de Mark Lavin, Isabelle Robinson, Brenda MacKinnon et Susan Atkinson.

### Remerciements

Les collaborateurs souhaitent remercier toutes les personnes qui ont contribué à la production du présent document, et nous aimerions tout particulièrement remercier les personnes suivantes qui nous ont fourni des statistiques, des renseignements ou de précieux commentaires lors de la préparation du rapport :

Jeanette Aylward, Larry Barton, Bob Bennett, Roger Bertin, Donna Bordage, Frank Bradford, Rose Brown, Paul Burris, Joel Butler, Shawn Craig, Ivan Cumming, Tim Dickie, Blair Dole, Roger Down, Mike Feener, Angus Fleming, Doug Fowler, Kevin Graham, Larry Hagell, Larry Hann, Gary Herman, Sally Kwong, Tim Laplante, Jennifer Leblanc, Sean Lester, Ian MacKenzie, Paul McAuley, Robin McGee, Chris McNeil, Geoffrey Moore, Mike Morrison, Krista Mosher-Cox, Silvio Pascon, Mary Lou Penney, Mike Phelan, Mick Pilditch, Tim Reid, Kevin Ripley, Michael Sears, Wayne Sheppard, Dave Swan, Paul Walsh, Bruce Watts, Kelly Weaver, Gervase White et Rob Whitney.

Le présent rapport n'aurait pas été possible sans le soutien continu du conseil de l'environnement d'Aliant, du comité d'actions environnementales et sans le leadership de Perry Jarvis et de Gary Lund.

Aliant  
Rapport 2005 sur l'environnement et le développement durable  
[www.aliant.ca](http://www.aliant.ca)

Imprimé sur du papier entièrement fabriqué de fibres recyclées après consommation